



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 21 mars 2024

« Place nette » en territoire rural : le bilan de 3 jours d'opération

Du mardi 19 au jeudi 21 mars 2024, de nouvelles opérations de lutte contre le trafic de stupéfiants ont été menées dans le département de la Vienne, dans le cadre des opérations « Place nette ».

Initiées sur l'ensemble du territoire national par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, ces opérations ont permis de lutter contre le trafic de stupéfiants, de déstabiliser les points de vente et de prévenir les occupations indues de l'espace public. Au-delà de la lutte contre le trafic de stupéfiants, elles concernent tout type d'infractions (port d'armes, recel, rodéo, vol et violence, occupation de halls d'immeubles).

Ces trois jours ont mobilisé 285 militaires, dont deux pelotons de gendarmerie mobile, des enquêteurs, dont certains spécialisés en matière de fraude documentaire, deux équipes cynophiles, etc. sur les arrondissements de Poitiers et Châtelleraut.

Le mardi 19 mars, la compagnie de Châtelleraut a effectué un contrôle de zone et de caves à la recherche de stupéfiants, sur la commune de Loudun. Le mercredi 20 mars, des opérations de lutte contre l'immigration irrégulière et trafic de stupéfiants ont été menés au péage de Poitiers Sud et sur l'A10. Enfin, jeudi 20 mars, la compagnie de Poitiers a réalisé une série de contrôles pour lutter contre les cambriolages.

La permanence du parquet de Poitiers a été également mobilisé pour assurer le suivi des opérations judiciaires.

Contact presse

Cabinet du préfet

Bureau de la Représentation de l'État et
de la Communication Interministérielle
Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



Parquet de Poitiers

Mél communic.tj-poitiers@justice.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le bilan :

- **953 personnes et 725 véhicules** légers contrôlés ;
- **10 fouilles de caves** et parties communes réalisées ;
- **63 infractions** constatées, dont 20 délits ;
- **4 sociétés** contrôlées ;
- **2 véhicules** saisis ainsi que de nombreux bijoux (pour une valeur de 30 000 €).

Suites judiciaires

Les opérations menées ont donné lieu à :

- **3 amendes forfaitaires délictuelles pour usage de stupéfiant** ;
- La condamnation d'**une personne sur reconnaissance préalable de culpabilité pour récidive de conduite sans permis, sous stupéfiants et sans assurance** à 6 mois d'emprisonnement assortis d'un sursis probatoire pendant 2 ans (obligations de soin, de payer les sommes dues au trésor public et de suivre un stage de sécurité routière) ;
- La convocation d'**une personne devant le tribunal correctionnel pour des faits de vol de véhicule en réunion** ;
- Une **enquête en cours pour des faits de travail dissimulé**, emploi d'étrangers sans titre, faux et usage de faux documents administratifs suite à un contrôle CODAF.

Une personne sera également déférée au parquet le 22 mars 2024 en vue de l'audience de comparution immédiate pour un cambriolage.

Le Préfet de la Vienne et le Procureur de la République de Poitiers tiennent à remercier les forces de sécurité qui se mobilisent au quotidien pour lutter contre le trafic de stupéfiants, partout sur le territoire, en zone urbaine mais aussi rurale.

Contact presse

Cabinet du préfet

Bureau de la Représentation de l'État et
de la Communication Interministérielle
Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



Parquet de Poitiers

Mél communic.tj-poitiers@justice.fr